

Certificat de compétence Amiante – Mise à niveau du Grand-Duché de Luxembourg

Référence :
SEC021

Catégories :
SECURITE

Sous-catégories: Amiante

LANGUE(S) :



FR DE

DURÉE :

1 JOUR(S)

ORGANISME DE FORMATION :

LUXCONTROL

OBJECTIFS

La formation à l'obtention d'un « Certificat de compétence Amiante » selon l'article 11bis paragraphe 1 du Règlement grand-ducal du 04.07.2007 modifiant le Règlement grand-ducal du 15.07.1988 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition à l'amiante pendant le travail, délivre le « Certificat de compétence Amiante » reconnu par les autorités compétentes luxembourgeoise et obligatoire pour le travail dans le domaine de l'amiante.

Public concerné :

- Chef de chantier,
- Chef d'équipe et travailleur technique de sociétés spécialisées dans l'assainissement amiante,
- Agents des autorités compétentes et administrations,
- Responsables de sécurité au travail,
- Architectes,
- Ingénieurs techniques et planificateurs,
- Exploitant de décharges,
- Responsables de sociétés spécialisées dans le traitement de déchets, etc.

CONTENU

- Caractéristiques et dangers envers la santé : minéralogie ; propriétés physico-chimiques ; signalisation / Risques pour les fumeurs et les non-fumeurs
- Utilisation de l'amiante : aperçu chronologique / Répartition des produits amiantés / Domaines d'utilisation / Utilisations spécifiques au GD de Luxembourg
- Prescriptions et réglementation : Directives européennes / Législation grand-ducale / Prescriptions ITM / Exigences pour le personnel des entreprises (employeur, responsable de chantier, responsable de sécurité, coordination, formation et formation continue des collaborateurs)
- Travaux d'assainissement d'amiante : Mesures techniques de sécurité / Installation de chantier / Utilisation des sas (personnel / matériel) / Travaux en zones confinées
- Surveillance des travaux d'assainissement : Organisme de Contrôle / Approbation des plans de travail / Analyse de l'air ambiant par microscopie optique (selon NBN T96-102) / Analyse de l'air ambiant par microscopie électronique (selon VDI 3492) / Mesure Background / Réception de zone confinée / Surveillance journalière Libération zone confinée / Mesure libératoire de restitution / Rapports

PÉDAGOGIE

Dans cette formation au « Certificat de compétence Amiante » - Mise à niveau Grand-duché de Luxembourg, les différences entre la réglementation du Grand-duché de Luxembourg et les certificats disponibles à l'étranger seront traitées.

Tout participant qui validera par écrit (contrôle organisé en fin de formation par l'Inspection du Travail et des Mines) et avec succès sa formation (le cas échéant contrôle écrit complété par un contrôle complémentaire à l'oral), recevra nominativement un diplôme représentant le « Certificat de compétence » dans le domaine de l'amiante.

PRÉREQUIS

Toute personne désirant participer à la formation « Certificat de compétence Amiante » - Mise à niveau Grand-duché de Luxembourg, doit nous envoyer avant la formation un certificat en cours de validité dans un pays étranger (p.ex. certificats français « Personnel opérateur de chantier Amiante » ou « Encadrement technique de chantier Amiante » ou équivalents).

Cette formation est disponible en formule intra-entreprise